

VILLE
DE
FLUMET

73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200

par le Prince Aymon II de Faucigny

N°84/2026
ARRETE DE CIRCULATION
126, ROUTE IMPERIALE

Le Maire de la Commune de FLUMET,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212 Al.2213-1 ;

VU le code de la route,

VU l'arrêté ministériel sur la signalisation routière (Livre 1, huitième partie-signalisation temporaire du 24 novembre 1967, approuvé par les arrêtés ministériels du 6 novembre 1982),

VU la demande en date du 26/08/2026 par laquelle l'entreprise **BIANCO** (Responsable du chantier : COULON Quentin 07 76 15 66 03), située à Orsay (91), demande pour le compte de ENEDIS (DA COSTA Emanuel) l'autorisation de fermer la route au 126 route impériale pour réaliser des travaux d'ajout de coffret BT (SARL Les Grandes Jorasses), du 03 au 08 septembre 2026 (3 jours) et du 25 septembre au 05 octobre 2026 (1 jour).

CONSIDERANT que les engins de travaux empiéteront sur une partie de la route,

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise **BIANCO** est autorisée à fermer la route au 126 route Impériale.

Article 2 :

La route impériale est fermée :

- 3 jours maximum du 03 septembre 2026 au 08 septembre 2026
- 1 journée entre le 25 septembre 2026 et le 05 octobre 2026

Article 3 :

L'entreprise **BIANCO** est autorisée à établir une circulation à double sens entre le 126 route impériale et l'intersection avec l'avenue de Savoie.

Article 4 :

L'entreprise **BIANCO** est autorisée à établir une circulation à double sens entre le 126 route impériale et l'intersection avec l'avenue Aymon II de Faucigny.

Article 5 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, sont mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Flumet.

Article 7 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ugine
- SDIS 73
- L'entreprise BIANCO

Fait à Flumet, le 31 août 2026

Le Maire, Jean-Christophe GROSSET-GRANGE



Route fermée au 126 route Impériale

Route à double sens du 126 à l'intersection avec l'avenue de Savoie

Route à double sens du 126 l'intersection avec l'avenue Aymon II de Faucigny

